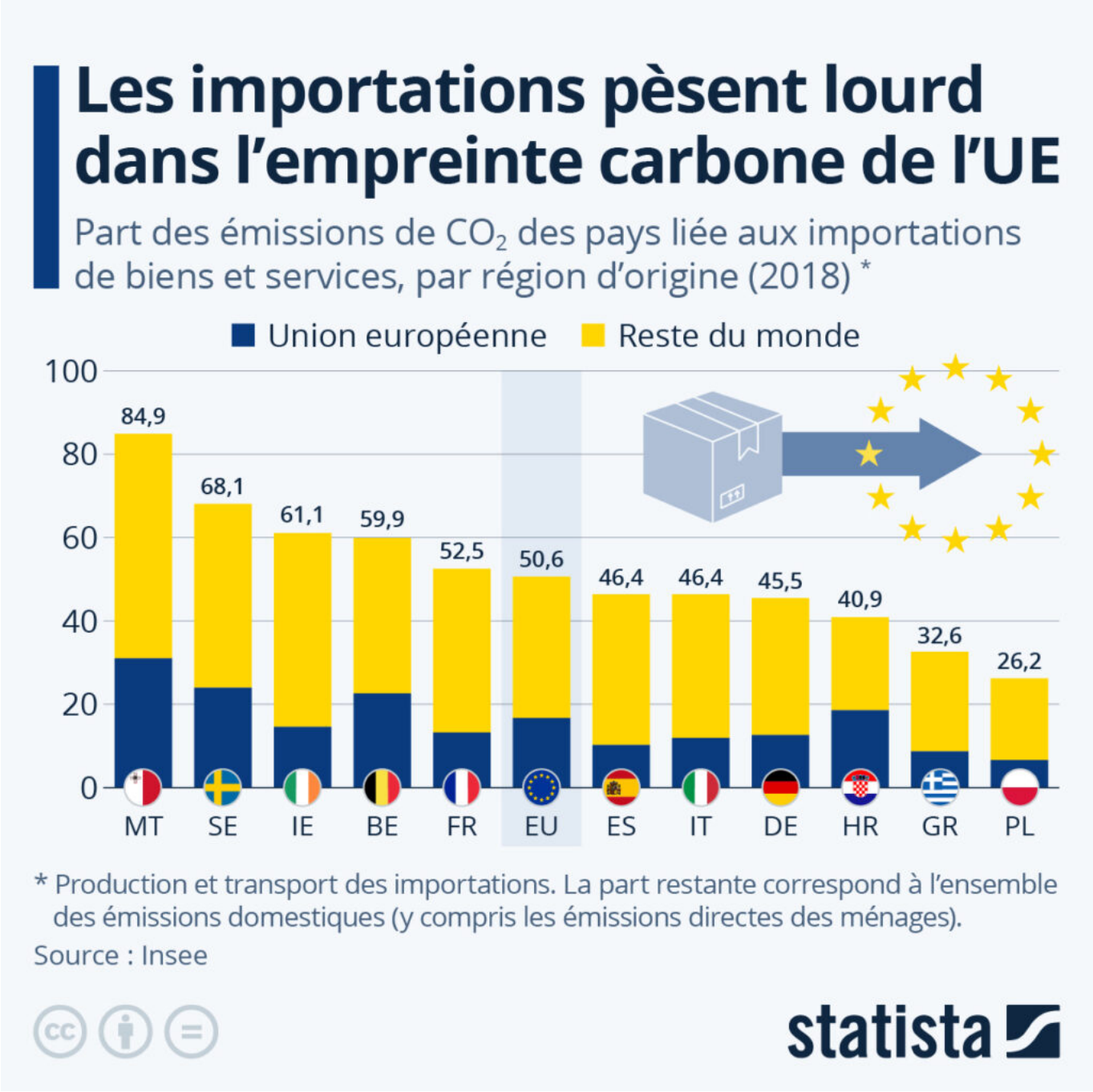
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Les importations pèsent lourd dans l'empreinte carbone de l'UE



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Le Parlement européen vient d'approuver une législation visant à introduire progressivement une taxe sur les importations de produits à forte teneur en carbone, basée sur le CO2 émis lors de leur production. Ce projet de loi, qui cible notamment les importations d'acier, de ciment, d'aluminium, de fertilisants et d'électricité, est une première mondiale et n'attend plus que l'approbation finale des pays de l'UE dans les prochaines semaines.

Cette taxe vise à faire pression sur les pays extérieurs à l'UE pour qu'ils fixent un prix du carbone, tout en contrant les avantages que peuvent avoir les industries de l'UE qui délocalisent leur production dans des régions où la législation environnementale est moins stricte. Comme l'explique Les Échos : « Les importateurs devront acheter des certificats d'émission basés sur le prix du carbone qu'ils auraient dû acquitter si les biens avaient été produits dans l'UE. Car les entreprises européennes doivent acheter des quotas de CO2 sur le marché européen du carbone lorsqu'elles polluent ».

Si l'on tient compte de la taille de la population, la Chine émet 2 fois plus de dioxyde de carbone par habitant que la moyenne mondiale, l'UE 1,5 fois plus et les États-Unis 3 fois plus. Mais ces chiffres ne comptabilisent pas les émissions associées aux biens et services importés, dont une grande partie de la production (et de l'empreinte écologique) est localisée dans des pays manufacturiers qui dépendent encore beaucoup des énergies fossiles. En intégrant l'impact des produits utilisés localement mais fabriqués à l'étranger, l'empreinte carbone par habitant devient plus élevée dans l'UE qu'en Chine : 11 tonnes d'équivalent CO2 par an, contre 8. Le chiffre pour les États-Unis est de 21 tonnes.

Comme le révèlent des données de l'Insee reprises dans notre graphique, la part de l'empreinte carbone associée aux importations varie de 26 % à 85 % dans les pays de l'UE – la moyenne étant de 51 % (dont 34 % hors-UE). Avec un mix énergétique carboné qui gonfle ses émissions territoriales, la Pologne affiche la part la plus faible. À l'inverse, c'est Malte, une petite île dépendante du commerce extérieur, qui présente la part d'empreinte CO2 importée la plus élevée. L'Allemagne, l'Italie et la France se trouvent dans une situation intermédiaire (46 % à 53 %, dont 33 % à 39 % hors-UE).

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Mormoiron : le lac des Salettes se refait une beauté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Depuis octobre 2022, le lac des Salettes, situé à Mormoiron, subit d'importants travaux. Le site étant très prisé, notamment durant la période estivale, il était primordiale de le réadapter à sa fréquentation afin de préserver la qualité de l'environnement.

Chaque été, ce sont plus de 25 000 personnes qui se rendent sur les abords du lac des Salettes pour y chercher la fraîcheur et la nature, tout en profitant de diverses activités familiales. Seulement, cette attractivité, bien qu'elle ait des aspects positifs, s'est avérée néfaste pour l'environnement, mais aussi pour les visiteurs, au fur et à mesure des années.

Stationnement non encadré impactant peu à peu les espaces naturels, érosion de la plage et de ses abords, dégradation des entrées de site, menaces sur la qualité de l'eau et la biodiversité, ou encore sécurité du public, il était temps pour le lac de faire peau neuve pour palier ces problèmes. Ainsi, d'importants travaux ont donc été réalisés entre octobre 2022 et avril 2023 par la commune de Mormoiron, avec l'appui du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Le programme de revalorisation

Pendant 6 mois, tout a été repensé afin de refaire du lac des Salettes et de ses abords un espace accueillant pour le public, mais aussi respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Les espaces naturels ont été réhabilités, les chemins de l'eau retrouvés pour une qualité de l'eau renouvelée, et un aménagement d'ensemble a été imaginé pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Pour ce qui est des usagers, les stationnements ont été repensés, de nouveaux accès véhicules et piétons ont été aménagés, et les personnes à mobilité réduite disposent désormais d'un accès jusqu'au lac avec un espace de baignade dédié.

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

- 

Si la majeure partie des travaux est déjà terminée, il reste encore quelques détails à peaufiner, tels que la mise en place de la nouvelle signalétique, le marquage routier et la végétalisation de certains espaces.

Un projet datant de 2019

Si les travaux de revalorisation du lac des Salettes n'ont débuté qu'en octobre dernier, cela fait en réalité plusieurs années que la commune de Mormoiron souhaite prendre en main l'avenir du lac et l'adapter à sa fréquentation, ses nouveaux usages, tout en y valorisant la biodiversité et les paysages.

La première étape a eu lieu en 2019, lorsque le site a été classé 'Espace Naturel Sensible' par le Département de Vaucluse. Ce classement a permis l'élaboration d'un plan de gestion afin de préserver et valoriser les richesses environnementales du lac tout en accueillant le public. La seconde étape a donc été la reconquête environnementale et paysagère conjuguant la qualité des aménagements pour le plaisir de tous, la préservation de l'environnement et la découverte du massif ocrier qui se situe à côté. Le projet a été possible grâce aux financements de l'État, à travers le dispositif 'Espace valléen', de la Région Sud et du Département de Vaucluse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

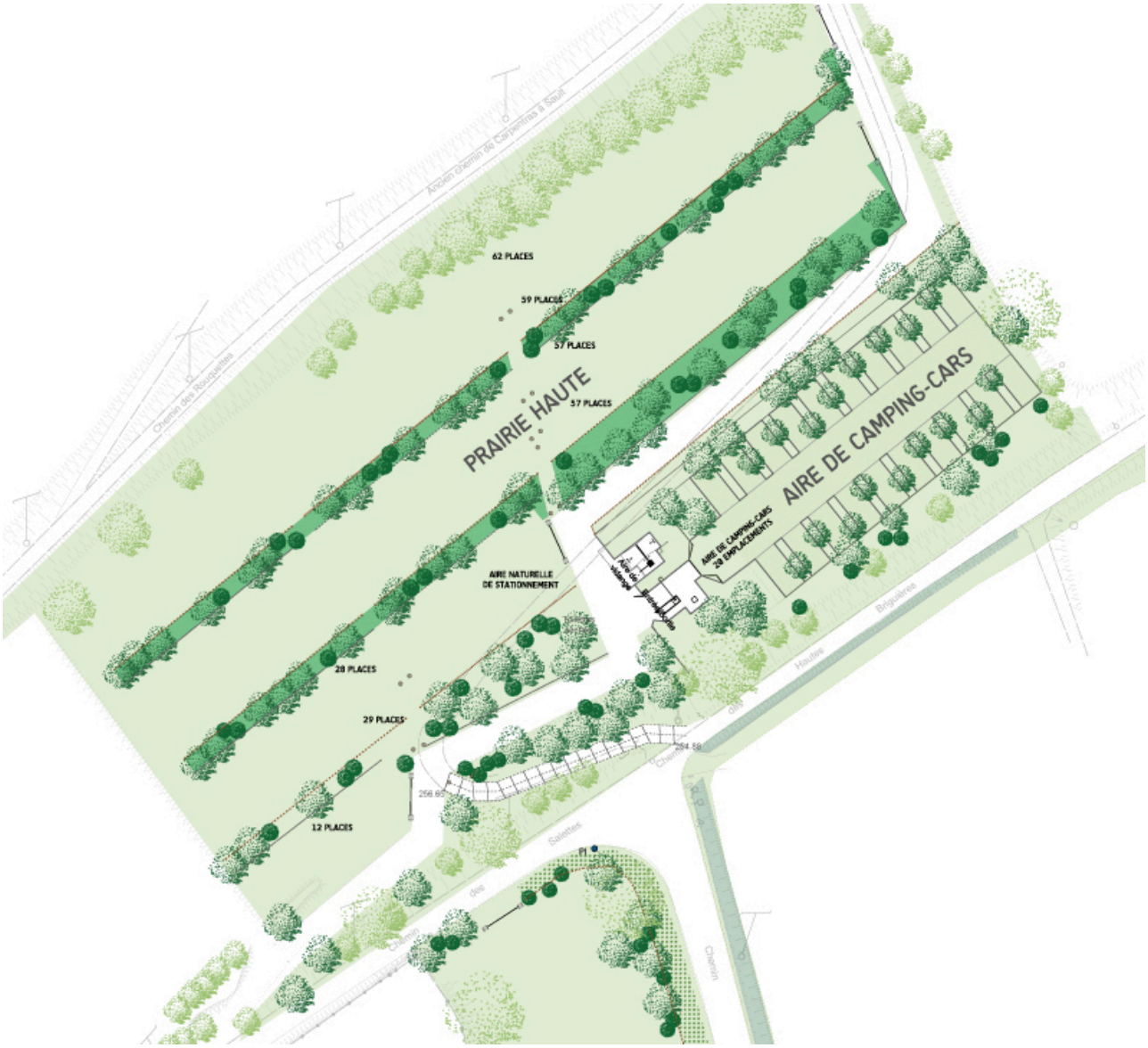
Ecrit par le 19 novembre 2026

- 

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Les élus dévoilent 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques



Alors que la concertation nationale autour de la « fausse » consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, lancée par le Gouvernement le 30 janvier dernier, se poursuit, les associations de collectivités réaffirment collectivement leur opposition ferme à un projet dont les conséquences seraient contreproductives, tant du point de vue environnemental, économique, que social.

À trois mois de la décision finale prévue en juin, et de manière inédite, l'AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, l'AMRF, l'ANPP, l'APVF, le Cercle National du Recyclage, Départements de France, France urbaine et Villes de France unissent leurs forces afin de travailler sur des propositions communes et faire front uni contre ce projet de fausse consigne, qui serait non pas pour réemploi mais pour recyclage.

Contreproductive, cette fausse consigne n'aurait d'autre conséquence que de complexifier le geste de tri pour les citoyens, et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique, ce qui irait à rebours du sens de l'histoire à l'heure où le G7 se fixe enfin des premières ambitions de lutte contre la pollution. Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs pour un gain estimé de plusieurs centaines de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

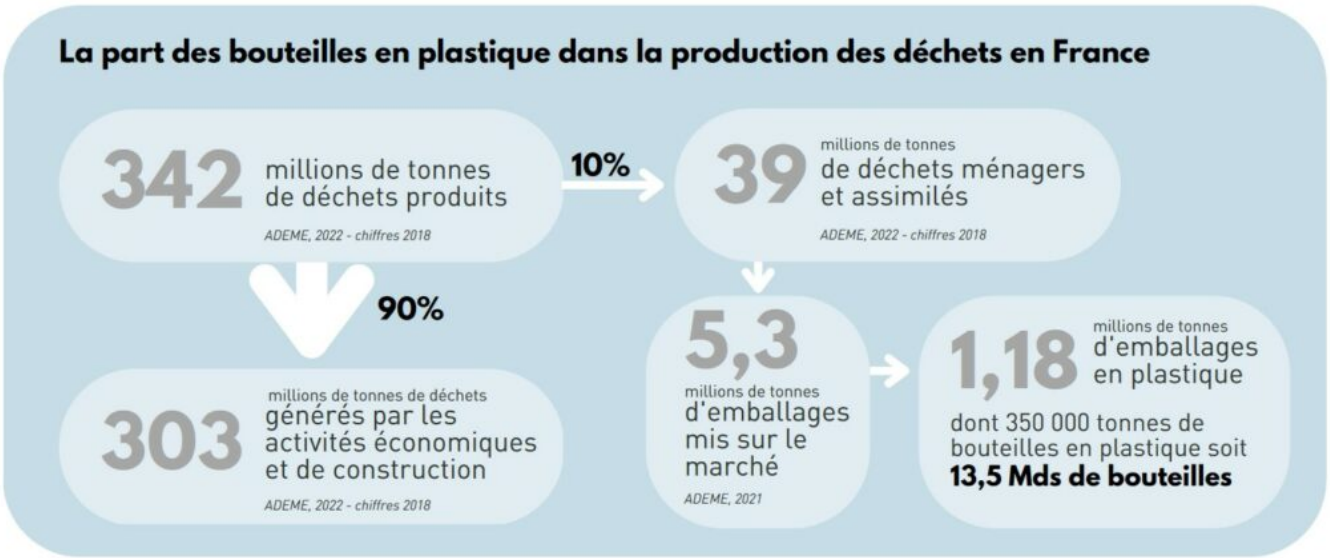
millions d'euros par an.

Télécharger ici les 14 propositions

Les échanges issus des différentes réunions de ce groupe de travail ont abouti sur 14 propositions alternatives permettant de remplir les objectifs de collecte et recyclage des bouteilles en plastique, tout en préservant le service public de gestion des déchets et le geste de tri, mais également en dépassant le seul sujet de ces bouteilles.

Ces propositions alternatives visent à atteindre, certes, l'objectif spécifique de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles pour boisson en plastique (315 000 tonnes par an), mais surtout de réduire massivement la pollution induite par l'ensemble des déchets plastiques (5 millions de tonnes) et enfin d'atteindre les principaux objectifs de la France en matière d'économie circulaire sur les déchets ménagers (38 millions de tonnes).

Les élus locaux, représentés par leurs dix associations représentatives, resteront mobilisés tout au long de la concertation afin de porter haut et fort leur opposition à la fausse consigne, et leurs propositions pour un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace, notamment à l'occasion des concertations régionales sur le sujet dans les semaines à venir où ils feront entendre la voix des territoires.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Un atelier ‘Fresque du climat’ pour les élus des Sorgues du Comtat



Le 30 mars dernier, la communauté d’agglomération Les Sorgues du Comtat a organisé un atelier ‘Fresque du climat’ à Monteux. Animé par Eco-Lab’, cet atelier a permis à 30 élus communautaires, municipaux et membres du Conseil de développement (Codev) de réaliser une fresque des causes, conséquences et impacts des activités humaines sur le changement climatique.

L’organisation de cet événement ‘Fresque du climat’ par la communauté d’agglomération s’inscrit dans la même logique que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qu’elle a signé en 2021 pour viser la performance environnementale, la sobriété foncière et s’engager dans la transition alimentaire. De plus, le Plan climat air énergie (PCAET) des Sorgues du Comtat sera finalisé cette année. Il devrait permettre d’établir une stratégie et un plan d’actions à l’horizon 2030 afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la qualité de l’air et assurer la transition énergétique du territoire. « Compte tenu des enjeux, la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé pour construire un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

programme d'action adapté à notre histoire, à notre territoire et à ses acteurs », a affirmé Marc Mossé, vice-président de la communauté d'agglomération délégué à la transition écologique.

L'atelier a ainsi permis à chacun de se rendre compte de l'impact des humains en tant que groupe sur l'environnement, mais aussi de l'impact de leurs actions à titre personnel. « En faisant mon bilan carbone, j'ai eu une très grande prise de conscience, a expliqué Gaëlle Richard, élue municipale à Bédarrides. On connait tous l'objectif 2T de CO2 par habitant mais de voir écrit noir sur blanc notre propre bilan carbone, on se rend compte qu'on est loin du compte. Mes premières actions ? Diminuer ma consommation de viande et me déplacer le plus possible à pied. » Globalement, les élus ont apprécié le côté ludique et interactif de l'atelier, mais aussi les échanges entre chacun qui ont permis d'apporter différent éclairage sur la situation climatique actuelle.

- 

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

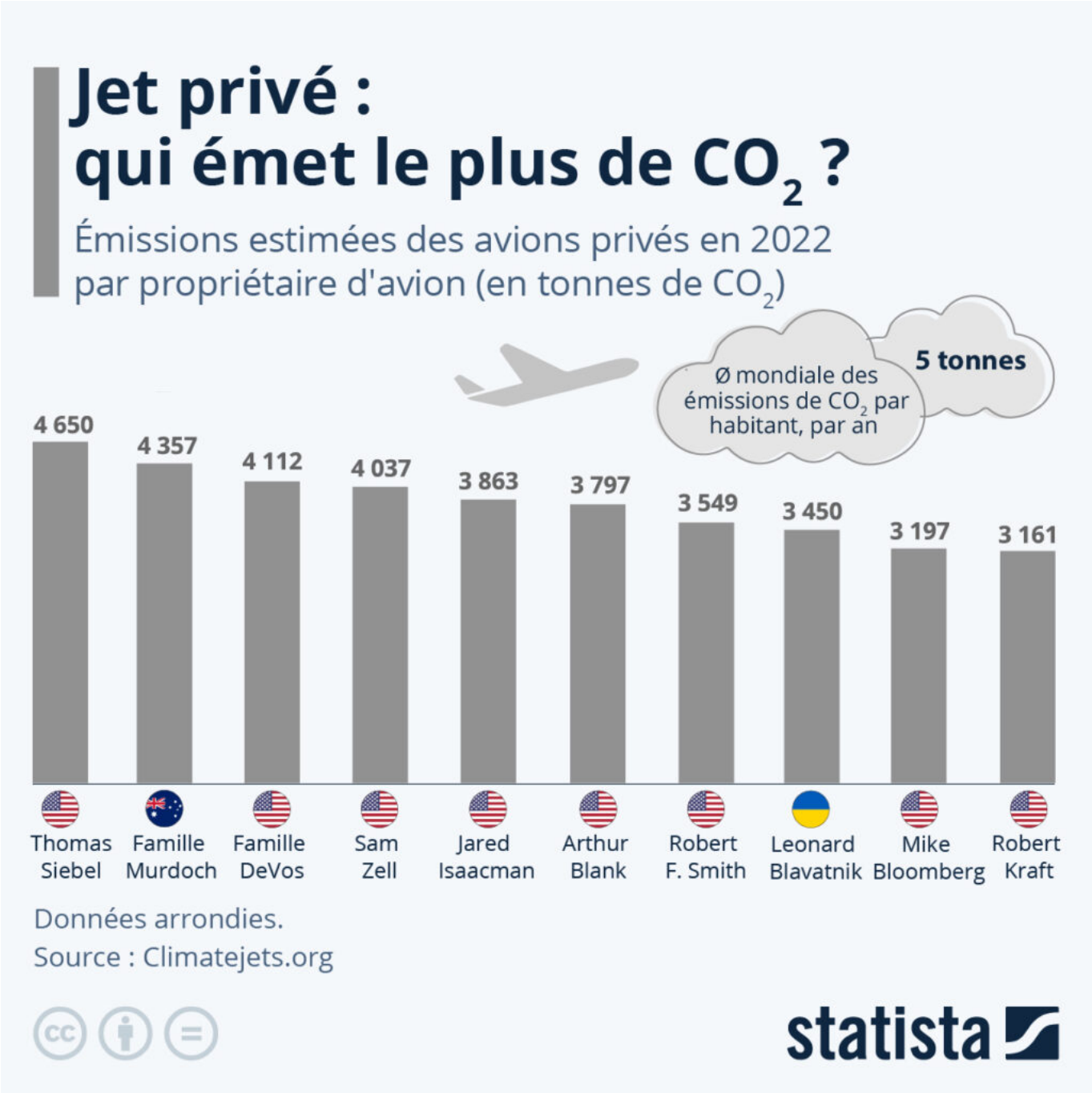
- 

V.A.

Jet privé : qui émet le plus de CO2 ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Elon Musk, Kim Kardashian, Bill Gates : quelles sont les célébrités qui voyagent le plus en jet privé ?

Un adolescent américain a répertorié et dénoncé les voyages en jet privé des personnes les plus riches du monde, en révélant leur empreinte carbone. Akash Shendure a compilé sur son site Climate Jets des données montrant l'empreinte carbone de 163 utilisateurs de jets privés. La liste contient des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

informations détaillées sur les vols privés de toutes sortes de célébrités, de l'entrepreneur Bill Gates au rappeur Pitbull.

Shendure a tiré ces chiffres de différentes bases de données, comme celle de Jack Sweeney, un étudiant en informatique connu pour avoir traqué les jets privés et les yachts de certains oligarques russes, d'Elon Musk et d'autres personnalités.

Comme le montre notre graphique, les familles individus et les individus listés émettent souvent, rien qu'avec leurs vols annuels en jet privé, des milliers de fois plus que l'empreinte carbone annuelle d'une personne moyenne. En tête de liste : l'entrepreneur et milliardaire américain Thomas Siebel qui, selon Shendure, utilise trois jets privés et a effectué au moins 458 vols en 2022, soit plus d'un vol par jour. Selon ces données, il a émis 4.650 tonnes de CO2 en 2022 rien qu'en utilisant ses jets privés.

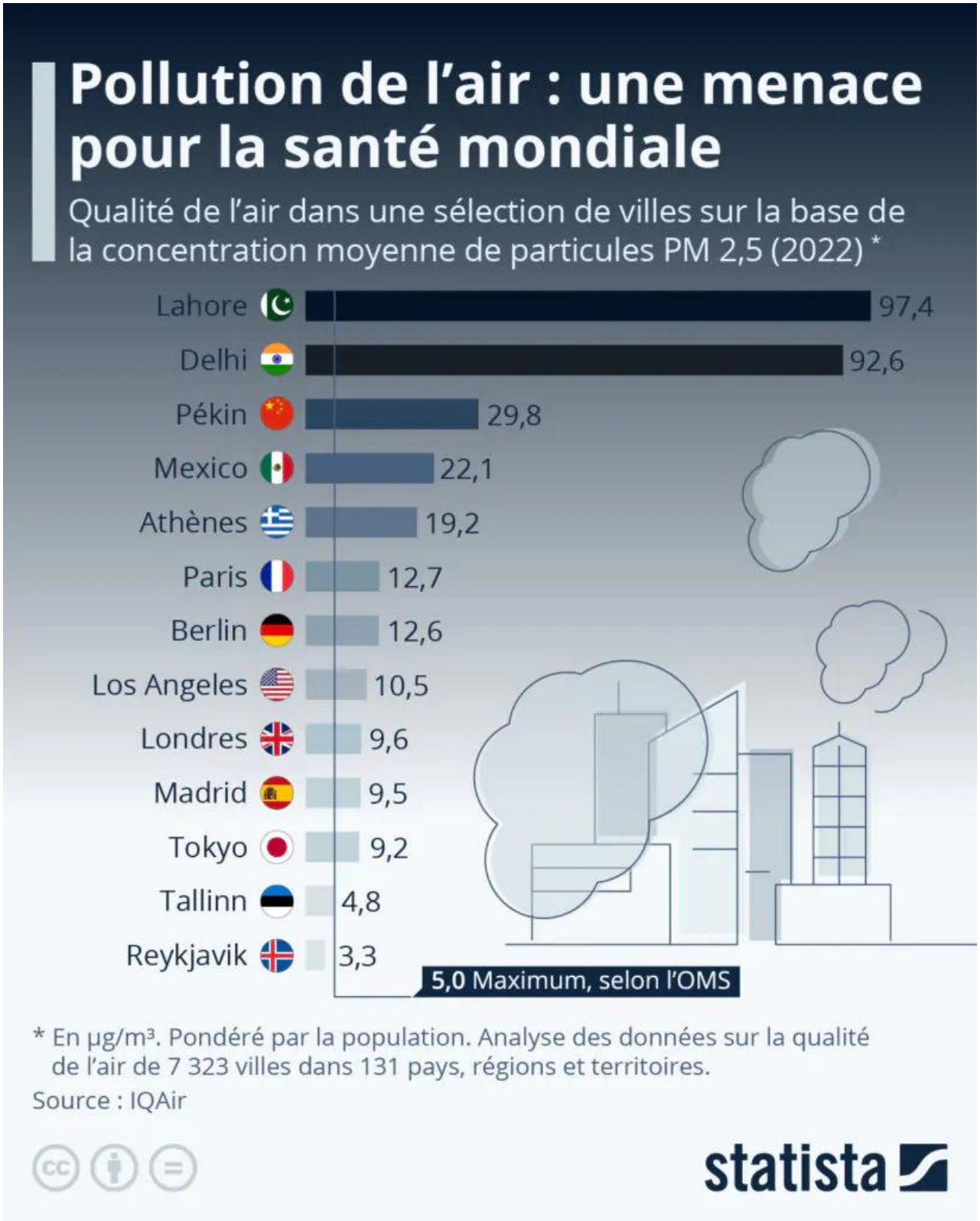
Shendure espère que les inégalités démensurées entre riches et pauvres en matière d'émissions de gaz à effet de serre feront l'objet de plus de discussions. » On entend souvent le message comme quoi les consommateurs devraient se restreindre pour le climat – et je soutiens cela « , a déclaré Shendure au New York Times. « mais ces individus très riches ne le font pas ».

De Claire Villiers pour Statista

Pollution de l'air : une menace pour la santé mondiale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

La pollution de l'air figure parmi les plus grandes menaces environnementales pour la santé de l'humanité. Elle provoque plus de six millions de décès par an et entraîne des coûts économiques de plus de 8 millards de dollars par an. C'est ce que révèle le « World Air Quality Report 2022 », publié par l'entreprise suisse de technologie de la qualité de l'air IQAir. L'analyse a révélé qu'en 2022, sur les 131 pays, régions et territoires étudiés, seuls 13 respectaient les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de qualité de l'air, dont beaucoup se trouvent en Océanie. L'OMS préconise des concentrations annuelles de particules PM2,5 inférieures ou égales à 5 µg/m3.

Le graphique ci-dessous montre à quel point la qualité de l'air varie dans le monde : dans des villes comme Lahore au Pakistan (97,4 µg de particules PM2,5 par m3) et Delhi en Inde (92,6), les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées de plus de dix fois. Des villes comme Reykjavik en Islande (3,3) et Tallinn en Estonie (4,8) font partie des rares à respecter les seuils. À Paris les recommandations maximales de l'OMS sont dépassées d'un peu plus de deux fois (12,7 µg de particules PM2,5 par m3).

La pollution de l'air touche particulièrement les populations déjà vulnérables, puisque plus de 90 % des décès dus à la pollution atmosphérique surviennent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, indique le rapport. L'Afrique et l'Asie centrale et du Sud sont surreprésentées, avec les concentrations annuelles moyennes de PM2,5 – les plus élevées du monde. Et cela alors même que seulement 19 des 54 pays africains disposaient de données suffisantes pour être inclus dans l'étude.

De Claire Villiers pour Statista

Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Suite à notre article du vendredi 24 mars sur l'annonce par le Grand Avignon de la confirmation du permis de construire de la déchèterie et recyclerie situé dans le zone d'activité d'Agroparc, l'Association Zap Agroparc a tenu à apporter quelques précisions.
« Nous souhaitons apporter quelques nuances à ces affirmations, explique Patricia Tracadas de cette association ayant notamment pour but d'empêcher l'artificialisation de terres irrigables dans la zone d'Agroparc. D'une part il s'agit bel et bien d'une déchèterie, qui sera complétée par une zone recyclerie. D'autre part le Tribunal administratif de Nîmes, saisi par les riverains et l'association ZAP Agroparc, n'a pas retenu d'argument pour arrêter en urgence les travaux de construction de la déchèterie d'Agroparc lors de l'audience en référé-suspension du 17 mars dernier. Les magistrats ont statué sur les aspects réglementaires au plan juridique. Le dossier n'est en revanche toujours pas traité sur le fond, notamment sur la problématique environnementale. »

Lire également : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc

Annonce prématurée ?
« Les riverains et l'association ZAP Agroparc continuent de pointer les paradoxes d'une construction 'écologique' qui va entraîner l'imperméabilisation totale de près de 10 000m2 d'espaces agricoles irrigables, détruire des espèces vivantes protégées, dans le contexte de réchauffement du climat, de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

destruction alarmante de la biodiversité, de la fragilité des nappes phréatiques sur le secteur », poursuivent les représentants de l'association qui se réservent le droit de saisir le Conseil d'Etat afin d'être entendus.
« Nous restons d'ailleurs dans l'attente des dates d'audience concernant nos deux recours en annulation : annulation du permis de construire et annulation de la déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Il est donc prématuré de conclure à la légalité et la légitimité définitives de cette construction », insiste Zap Agroparc.

Dans une vidéo de février dernier, des membres de l'association Zap Agroparc s'étaient ému de la destruction d'une haie d'arbres dans cette zone d'activités.

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc



Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »



La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain

Pour rappel, ce projet comprend une déchèterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m2, une recyclerie, située à côté de la déchèterie de 1 615m2 pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers…), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m2) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m2). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais Dalby architectes, s'étendra sur un terrain de 16 000m2 situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.

Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Avignon

L.G.

La France parmi les pays les mieux préparés à un avenir vert

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Selon une étude de l'Institut de technologie du Massachusetts « MIT Technology Review Insights », l'Islande, le Danemark et les Pays-Bas sont les pays les mieux préparés à un avenir durable et à faible émission de dioxyde de carbone (CO2). Les autres pays qui font partie du top 10 du classement du « Green Future Index 2022 » sont le Royaume-Uni, la Norvège, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Suède et la Corée du Sud.

Cet indice mesure la manière dont 76 pays du monde réduisent leurs émissions de carbone, développent des énergies propres et innovent dans les secteurs durables. Il prend également en compte les initiatives prises en faveur de la protection de l'environnement et la politique climatique des gouvernements.

L'Islande, qui occupe la première place avec un score de 6,9 sur 10, est l'un des deux pays européens qui produit plus d'électricité à partir de sources renouvelables qu'il n'en consomme, d'après des chiffres relayés par le Forum économique mondial.

Selon les auteurs, certains pays ont fait un bond en avant au classement par rapport à l'année précédente en améliorant leur politique climatique. Le Royaume-Uni, par exemple, qui est passé de la 17ème à la 4ème place en un an, a fortement investi dans les énergies propres.

La Corée du Sud, également entrée dans le top 10 cette année, est considérée comme l'un des meilleurs au monde en matière de recyclage : le pays représente le plus grand marché asiatique du café et s'emploie à réduire l'impact de ses déchets, en ayant introduit en juin 2022 un système de reprise de tous les gobelets de café jetables. Des progrès ont également été réalisés dans la réorientation de dépenses d'infrastructure vers des projets de production d'énergie propre.

La France est le septième pays le mieux préparé à un avenir durable et à faible empreinte carbone selon l'indice, avec un score de 6,1 sur 10. Le pays marque notamment des points grâce à son ambitieuse politique de développement de l'hydrogène décarboné et a prévu d'investir 7 milliards d'euros dans ce domaine d'ici 2030.

De Claire Villiers pour Statista